

Le féminisme

EN REVUE

Volume 2. Numéro 2.

OCTOBRE 1988

Éditorial



Fédération
des femmes du Québec

Au moment où ce texte sera publié, nous serons en pleine campagne électorale. La vraie de vraie, plus vraie encore que celle dans laquelle plusieurs de nos politiciens s'étaient engagés depuis quelque temps déjà. Les spéculations sur la date des élections auront fait place à d'autres spéculations, autrement plus importantes, portant cette fois sur l'issue même de la campagne. Nous pouvons dès maintenant prévoir qu'un certain nombre de dossiers répercuteront des enjeux de taille. Mais que nous nous demandons comment certains autres feront surface. Ainsi il ne fait aucun doute que le libre-échange trouvera sa place dans les discours politiques de tous les candidats et de toutes les candidates des trois partis, alors que l'avortement sera évité, par ces mêmes personnes, dans toute la mesure du possible.

Quoi qu'il en soit, ces élections fédérales représentent pour les femmes des occasions privilégiées de faire valoir publiquement ce qui leur apparaît essentiel au développement de la condition féminine. Des occasions privilégiées aussi d'évaluer le niveau de sensibilisation de nos futur-e-s député-e-s et de nous faire une idée sur ceux et celles qui défendent le mieux nos intérêts. Car c'est bien de nos intérêts qu'il s'agit, ne le perdons jamais de vue.

Dans ce numéro spécial du **Féminisme en revue**, nous ne pouvons évidemment pas nous permettre d'aborder tous les dossiers de condition féminine qui relèvent de la juridiction fédérale. Nous en avons donc choisi trois qui nous apparaissent non seulement prioritaires mais aussi relativement (pour ne pas dire carrément) com-

plexes. Nous souhaitons habilitier nos membres à aborder ces dossiers avec le plus de facilité possible et à saisir la perspective féministe qu'on peut leur appliquer.

Ainsi, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance fait le point pour nous sur les positions des trois partis fédéraux en matière de services de garde. Les répercussions des mesures fiscales adoptées par le dernier gouvernement sont, pour leur part, analysées par Francine Lepage alors qu'Anne-Marie Gingras nous amène à questionner les effets du libre-échange sur les travailleuses. Nous vous communiquons l'information disponible, à la fin de septembre, sur divers outils qui traitent de dossiers qui feront partie des enjeux des prochaines élections fédérales. Finalement vous trouverez la liste des député-e-s fédéraux et fédérales du Québec du dernier gouvernement avec l'indication de leur vote lors du débat tenu en juillet 88, sur la motion relative à l'avortement.

Évidemment, bien d'autres matières pourraient être discutées. Si vous désirez questionner les candidats et les candidates sur la violence faite aux femmes, la pornographie, le logement, la double discrimination dont les femmes des minorités sont victimes, sur les responsabilités parentales et l'écart entre les salaires des femmes et ceux des hommes et, enfin, sur les pensions, la liberté de reproduction et le pouvoir, vous pouvez consulter les questions chocs du dépliant préparé spécifiquement pour la campagne électorale par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Les questions suggérées par le

Conseil sont précédées d'une information succincte et en général appropriée.

Tous les dossiers que j'ai mentionnés jusqu'ici concernent les femmes au plus haut point et parfois même ne concernent qu'elles seules. Notre responsabilité première est donc sans aucun doute de déclencher la discussion sur ces matières et, si possible, d'amener les candidats et les candidates à prendre des engagements à l'égard des solutions qui pourraient être envisagées.

Toutefois, il me semble aussi extrêmement important que nous nous intéressions davantage à des questions qu'on pourrait qualifier d'intérêt général et auxquelles nous avons porté peu d'attention jusqu'à présent. Par exemple, nous aussi pouvons questionner les grands projets de développement énergétique, non seulement parce qu'on y engouffre des sommes fabuleuses sans nous faire de démonstration convaincante que c'est la meilleure façon de développer notre économie, mais aussi, et surtout peut-être, parce que ces beaux projets dont on dit qu'ils sont générateurs d'emplois n'apportent à peu près rien aux femmes. En effet, combien d'emplois pour les femmes sur les quinze mille auxquels Hibernia est censé donner lieu?

La même question se pose pour chaque méga-projet. Bien sûr, on nous répondra que les femmes, au même titre que l'ensemble de la population, profiteront des retombées de tels projets. Mais nos exigences vont plus loin que ça et il faut continuer à les exprimer. N'ayons pas peur de répéter que nous aussi voulons du travail et que nous voulons qu'on cesse de nous sous-payer dans les secteurs où nous demeurons majoritaires.

Les grandes et les petites (y en a-t-il de petites?) questions écologiques sont aussi notre affaire. Pour peu qu'elles le veuillent, les femmes peuvent faire saisir à ceux et celles qui veulent gouverner le pays que la qualité de vie est une valeur fondamentale pour elles. Cette qualité de vie est reliée à bien plus que l'argent. Elle exige une attitude peu électoraliste, c'est-à-dire davantage axée sur les répercussions à long terme du développement industriel et de l'exploitation des ressources que sur les résultats immédiats, aussi fabuleux soient-ils.

La FFO est un organisme non partisan. Questionnons donc les trois partis et, selon les réponses que nous obtenons, votons pour les meilleur-e-s.

Ginette Busque
Présidente

**SPÉCIAL
ÉLECTIONS FÉDÉRALES**

JOBS, JOBS, JOBS: Qu'arrivera-t-il au slogan de Mulroney dans le contexte du libre-échange?

par Anne-Marie Gingras

Les groupes de femmes qui se sont prononcés sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis ont jusqu'ici été plutôt défavorables au projet. Cela se comprend aisément lorsqu'on considère que les partisan-e-s et les détracteur-trice-s du libre-échange se divisent selon que l'on fasse ou non confiance au système de libre-entreprise pour régenter un grand nombre d'aspects de notre vie privée et collective. Or, c'est bien connu, les «forces du marché» n'ont jamais spécialement favorisé les femmes.

Les impacts du libre-échange se feront sentir dans plusieurs domaines dont la création d'emploi, les programmes sociaux, l'environnement, l'agriculture, le développement économique régional, etc.

Je n'aborderai ici que la question des emplois pour les femmes dans le contexte du libre-échange, mon espace et votre temps étant limités. Mais auparavant, quelques mots sur la raison d'être du débat actuel.

Le contexte de l'entente

Il y a longtemps qu'au Canada, on parle du libre-échange. En fait, cela remonte au début du siècle. Les partisan-e-s du libre-échange ont toujours prétendu que l'ouverture du marché américain à nos produits résulterait en une plus grande efficacité et une plus grande spécialisation au sein des industries canadiennes, faisant ainsi baisser les prix à la consommation (grâce aux économies d'échelle).

Mais si le débat a resurgi précisément depuis deux ou trois ans, c'est que les États-Unis manifestent des tendances protectionnistes grandissantes et ce, dans un contexte international où de telles tendances existent aussi (pensons à la Communauté économique européenne). Les gouvernements des États américains promulguent depuis quelques années un grand nombre de lois visant à créer des barrières aux produits étrangers dans le but de favoriser aux E.U. les biens produits là-bas. Chaque loi constitue donc une menace potentielle ou réelle à des produits canadiens et québécois.

Or, les exportations canadiennes constituent 30% de notre PIB (produit intérieur brut); ce pourcentage est très élevé si on le compare au poids des exportations américaines (7%) ou japonaises (15%) dans ces économies. De plus, les trois quarts de nos exportations se dirigent vers les E.U. C'est donc dire que l'état de notre économie est très dépendant des échanges commerciaux avec ce pays. On comprend donc qu'ait surgi, de nouveau, l'idée de négocier une entente de libre-échange. En fait, plusieurs croient que nous n'avons tout simplement pas le choix; s'il n'y a pas d'entente, notre économie déclinerait.

Je ne discuterai pas ici de la justesse d'une telle position. Puisque le traité de libre-échange sera fort probablement ratifié par le gouvernement canadien (aux E.U., c'est déjà fait), analysons maintenant son impact sur les emplois des femmes.

Les emplois des femmes

Sur le marché du travail, les femmes sont concentrées à environ 83% dans le secteur des services et à environ 13% dans le secteur

manufacturier. En ce qui concerne ce dernier domaine, tous les économistes prédisent que des ajustements importants devront être faits; on pourrait assister à une rationalisation de plusieurs industries, c'est-à-dire à des fermetures et des pertes d'emplois chez nous. L'économiste Katie Macmillan, libre-échangiste, a écrit: *on trouve une concentration disproportionnée de femmes dans les branches d'activités qu'on estime les plus vulnérables au libre-échange*¹ (textile, vêtements, cuir, transformation des aliments, produits électriques et électroniques).

Elle n'est cependant pas inquiète des pertes d'emplois que les femmes devront subir puisque selon elle, les femmes s'adaptent mieux que les hommes dans ces circonstances (ce qui a été contredit par une étude du gouvernement de l'Ontario) et que les emplois perdus sont ceux qui sont les moins attirants sur le plan de la rémunération, des conditions de travail, de la sécurité d'emploi et des compétences. Des emplois dans d'autres secteurs devraient être créés; mais il est loin d'être sûr que le passage d'un secteur à l'autre puisse aisément se faire par certaines catégories de travailleuses (pensons par exemple au difficile transfert de l'industrie du cuir à celui de la haute technologie).

En ce qui concerne le secteur des services, les conséquences du libre-échange sont moins simples.² Les économistes libre-échangistes affirment que de nouveaux emplois seront créés, alors que les détracteur-trice-s de l'entente soulignent plusieurs secteurs susceptibles d'être malmenés par la concurrence américaine: traitement des

données, télécommunications, transport, services financiers et culture, par exemple. Quant aux secteurs publics comme l'éducation et la santé, on peut croire, à prime abord, qu'ils seront relativement protégés puisqu'ils ne sont pas soumis aux forces du marché. Cependant, il est possible que le libre-échange entraîne une forte pression en faveur de la privatisation de ces services, ce qui ouvrirait la voie aux industries des E.U.

Le recyclage

Le gouvernement canadien a jusqu'ici refusé de prévoir des programmes d'adaptation spéciaux pour ceux et celles qui perdront leur emploi à cause de la concurrence plus vive entraînée par le libre-échange. Les programmes actuels, dit-on, suffisent largement, ce avec quoi la Commission MacDonald (libre-échangiste) n'était pas d'accord il y a trois ans.

Or, les fonds alloués aux programmes fédéraux relatifs au marché du travail ont été réduits de 23% de 1984-85 à 1987-88.

Voilà qui donne à réfléchir...

Profitez donc de la campagne torale pour interroger les candidat-e-s là-dessus. Comme vous le voyez, le slogan utilisé par Brian Mulroney en 1984, *jobs, jobs, jobs*, est encore d'actualité!

1. **Le libre-échange et les Canadiennes: la perspective d'un meilleur avenir.** CCCSF, 1987, p. 17

2. Marjorie GRIFFIN COHEN, **Le libre-échange dans le secteur des services: un sujet d'inquiétude pour les femmes.** CCCSF, 1987.

Voter, c'est primordial...
autant que de rester
vigilante par la suite!



Le libre-échange et les femmes: le pire et le meilleur

S'il fallait accorder un prix citron pour une recherche portant sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les femmes, je le donnerais au document publié en mai 1988 par Condition féminine Canada, un bureau qui agit pour le compte du gouvernement canadien.

S'il fallait, par contre, choisir un prix Méritas pour l'organisme qui s'est penché avec le plus de soin et d'objectivité sur cette question, il irait cer-

tainement au Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Le Conseil a, en effet, publié trois documents de référence écrits par des économistes et des politologues qui offrent non pas une mais plusieurs perspectives sur ce que les femmes sont en droit d'attendre du libre-échange. Les documents sont gratuits... comme quoi la qualité n'a pas de prix!

Anne-Marie Gingras

LA RÉFORME FISCALE PROFITERA-T-ELLE AUX FEMMES?

Francine Lepage avec la collaboration de Catherine Lord

Le projet de réforme fiscale prôné par Ottawa a été passé au crible par le Conseil du statut de la femme. Nous avons extrait de cette analyse les principaux points chauds.¹ Les entreprises rentables paieront-elles leur écot?

Plus de la moitié des sociétés implantées au Canada n'ont pas payé d'impôt au cours des dernières années. Comment cela est-il possible? Grâce aux pertes d'exploitation déclarées par les entreprises mais aussi aux dispositions de la Loi de l'impôt et aux acrobaties comptables. Le ministre Wilson a lui-même mentionné que 110 000 sociétés rentables sur 320 000 n'ont pas payé d'impôt en 1983. La réforme fiscale redresse beaucoup trop timidement cette situation pour le moins inéquitable. En cela, la réforme américaine de Reagan allait plus loin!

DE 10 À 3 ÉCHELONS

Les tables d'impôt sur le revenu sont actuellement composées de dix taux (allant de 6% à 34%). Ottawa propose une table n'offrant plus que trois taux: 17%, 26%, 29%. Cette simplification a cependant l'inconvénient de niveler l'effort fiscal des plus riches. En effet, le taux d'imposition qui s'applique sur les revenus dépassant annuellement 100 000\$ est le même pour tout le monde (29%), que la personne soit imposée sur

un revenu de 60 000\$ par année, de 200 000\$ ou de 1 000 000\$.

AVANTAGES POUR QUI?

Certains avantages fiscaux disparaissent: la déduction de 500\$ pour les dépenses encourues pour le travail; la déduction de 1000\$ de revenu d'intérêts. Les déductions à l'assurance-chômage et au régime de rentes sont remplacées par des crédits d'impôt peu généreux. Les personnes ayant un revenu en dessous de la moyenne sont ainsi privées de certains avantages sans que les avertissements fiscaux qui subsistent pour les contribuables à plus haut revenu ne leur soient pour autant accessibles. En effet, plusieurs dispositions profitant surtout aux contribuables à revenu élevé sont maintenues (leur application est cependant resserrée). En voici deux exemples: l'exemption à vie de 100 000\$ sur les gains de capital et les déductions fiscales pour l'achat d'actions accréditatives. Que peut-on en conclure? Les grands gagnants de la réforme fiscale demeurent les individus à revenu élevé. En effet, les ménages gagnant plus de 100 000\$ voient leur impôt diminuer de 1 615\$ en moyenne alors que cette déduction s'établit à 320\$ pour ceux touchant de 15 000\$ à 30 000\$.

PAS D'IMPOT

Le ministre Wilson annonce que sa réforme aura pour effet de soustraire totalement à l'imposition 850 000 personnes de plus. Cependant, depuis 1985, 1 million d'individus à faible revenu de plus ont été soumis à l'impôt, selon le Conseil national du bien-être social. Dans son livre *La part du lion*, Linda McQuaig estime donc que, même si la réforme exempte de l'impôt 850 000 personnes, 150 000 contribuables à faible revenu continueront à payer de l'impôt alors qu'ils n'en payaient pas au moment de l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur.²

MARIÉE?

Les demandes des groupes de femmes n'ont été que partiellement exaucées: l'exemption de personne mariée, versée parce que l'épouse est sans revenu, a bien été transformée en crédit d'impôt mais ce crédit ne sera pas versé en propre à la conjointe au foyer mais plutôt au conjoint contribuable qui a déjà un revenu. De plus, il est d'un montant inférieur à celui d'un adulte déclarant un revenu et il n'est pas remboursable.

Ottawa a ainsi manqué l'occasion d'assurer aux épouses une autonomie fiscale de base. De plus, les femmes mariées continueront à devoir lier leur décision d'emploi à la perte d'un avantage fiscal pour leur

époux et ce, dès que leur revenu propre dépassera 500\$. Rappelons, à titre comparatif, que les gains de travail permis pour les enfants ont été portés à 2500\$

TAXES À LA CONSOMMATION

Le Livre blanc propose d'instaurer une taxe multi-stades étendues à toute une gamme de biens et de services. Cette taxe aura pour effet global d'augmenter les prix à la consommation et de relever particulièrement les prix des biens qui n'étaient pas taxés auparavant.

Plus fondamentalement, il est reconnu qu'une taxe à la consommation désavantage les ménages les moins fortunés; ceux-ci consomment souvent la totalité de leur revenu; ils consacrent donc un plus fort pourcentage de leur revenu en taxes à la consommation que les ménages plus riches qui sont, eux, en mesure d'épargner. Le ministre Wilson suggère d'augmenter le crédit de taxe de vente actuellement accordé aux personnes à faible revenu pour compenser les taxes payées. On peut craindre qu'un crédit dont on peut facilement modifier la valeur par décision politique n'offre qu'une faible garantie une fois que les taxes auront été imposées. On peut se demander de plus combien de personnes à faible revenu vont effectivement le réclamer.

ET LES PARENTS?

Fait étonnant: dans le projet initial, les parents – sauf ceux à faible revenu – tiraient moins profit de la réforme fiscale que les particuliers sans enfant.

Cependant, le ministre Wilson a apporté certaines améliorations lors de la présentation de ses propositions définitives en décembre 1987:

- le crédit d'impôt remboursable pour enfant est porté à 559\$ en 1988, soit une augmentation de 35\$ par rapport au projet final;
- le crédit non remboursable pour enfants à charge, de 65\$ pour les deux premiers enfants, est fixé à 130\$ à partir du troisième enfant; ce crédit

s'applique aux enfants même durant l'année où ils atteignent 18 ans;

- les enfants peuvent gagner jusqu'à 2 500\$ avant que le crédit ne commence à diminuer pour le parent.

Soulignons de plus que le gouvernement fédéral a également fait part de certaines mesures fiscales lors de l'annonce de ces nouvelles initiatives en matière de garde des enfants:

- institution d'un crédit d'impôt remboursable pour chaque enfant de 6 ans et moins (de 100\$ en 1988 et 200\$ en 1989) au profit des parents à revenu faible ou moyen qui prennent soin de leurs enfants à la maison ou

en l'absence de reçus de garde;

- augmentation de 2000\$ à 4000\$ de la déduction de frais de garde pour chaque enfant de 6 ans et moins.

Certaines personnes n'ont vu que du feu dans cette augmentation de la déduction des frais de garde alors que cette mesure ne sera profitable qu'aux parents disposant de reçus. Nous connaissons le problème des reçus de garde. Les gardiennes refusent souvent d'en émettre, les épouses ne voulant pas priver leur mari de l'exemption de personne mariée. Si l'on ne trouve pas de solution à cette situation, la déduction fiscale restera sans

valeur pour plusieurs parents.

On doit de plus déplorer le fait que l'on n'a pas remplacé la déduction fiscale de frais de garde par un crédit d'impôt beaucoup plus équitable.

Si les autres modifications apportées ne sont pas sans intérêt, il reste que la valeur des allocations familiales et des crédits d'impôt pour enfant s'effritera de 3% par année puisque ces mesures ne sont indexées annuellement que pour la partie de l'inflation qui dépasse 3%, entraînant ainsi une réduction significative de l'aide de l'État apportée aux parents au fil des ans.

AVENUES À PRIVILÉGIÉ SELON LE CSF

▪ Les entreprises doivent verser leur écot aux finances publiques, ce qui n'a pas été le cas dans le passé. Il importe d'adopter, comme aux États-Unis, un impôt minimum pour les sociétés.

▪ L'État devrait continuer à prélever suffisamment de ressources par son système fiscal pour être en mesure de jouer un rôle actif dans le développement économique et social. Les femmes ont besoin de l'implication de l'État pour atteindre l'égalité économique.

▪ En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, la transformation des exemptions en crédits d'impôt représente un pas dans la bonne direction. La situation de dépendance fiscale des conjoints sans revenu propre n'est cependant pas encore réglée. On doit aller plus loin et reconnaître les besoins de base de chaque adulte en instituant, au profit de toutes les personnes de 18 ans et plus, un crédit d'impôt personnel, remboursable, d'un montant égal pour toutes. Un crédit équivalent doit aussi être attribué aux responsa-

bles de famille monoparentale pour leur premier enfant.

▪ La réforme fiscale doit être l'occasion d'accroître, et non de réduire, l'aide financière apportée aux parents pour l'entretien et la garde des enfants.

Tous les parents doivent pouvoir bénéficier de mesures universelles: allocations familiales, crédits à la garde, accès à des services de garde subventionnés, etc. Des aides sélectives proportionnées au revenu doivent ensuite être allouées aux familles ayant un revenu inférieur à la moyenne.

Les allocations, subventions et crédits doivent être pleinement indexés au coût de la vie de façon qu'ils ne subissent pas l'érosion due à l'inflation.

Tant que les mères continueront d'être les principales responsables de l'entretien des enfants et de toucher dans l'ensemble des revenus inférieurs à ceux des pères, elles doivent généralement être les bénéficiaires des mesures d'aide à la famille.

- Une définition, la plus large

possible, de la notion de revenu doit être adoptée. Il faut éviter d'accorder un statut privilégié aux revenus de placements, aux gains résultant d'un travail autonome et aux gains de capital. Comme aux États-Unis, on devrait envisager de taxer pleinement les gains de capital au lieu de donner droit à une exemption de 100 000\$ pour ensuite imposer ces gains aux deux tiers ou aux trois quarts de leur valeur.

▪ On doit rendre l'impôt vraiment progressif.

▪ Le CSF n'est pas d'accord avec l'adoption de nouvelles taxes à la consommation. On ne doit pas accroître la part des recettes fiscales provenant de cette source. Pour financer ses activités, l'État doit exiger que les entreprises fassent leur juste part, appliquer un impôt progressif sur le revenu des particuliers et mettre fin aux dépenses fiscales.

Francine Lepage

1. LEPAGE, Francine, **Éléments de réflexion sur la proposition de réforme fiscale du gouvernement canadien** (Document de recherche), Québec, Conseil du statut de la femme, 1987, 57 p.

Ce document a été résumé sous le titre: *A la recherche d'une équité fiscale pour les femmes*, Conseil du statut de la femme, 1987, 11 p.

N.B. Nous avons également tenu compte des quelques correctifs concernant les parents, qui ont été apportés lors de l'annonce des propositions définitives en décembre 1987.

2. Pour démystifier le régime fiscal canadien, un livre passionnant et facile à comprendre: MCQUAIG, Linda, **La part du lion**, Montréal, Edition du Roseau, 1987, 407 p.

N.D.L.R.

Cet article est paru dans la **Gazette des femmes** de mai-juin 1988 et est reproduit dans ce numéro du **Féminisme en revue** avec la permission du Conseil du statut de la femme. Nous remercions le Conseil de cette collaboration qui nous dispense d'avoir à réinventer la roue.

LES PARTIS POLITIQUES FÉDÉRAUX ET LES SERVICES DE GARDE

Il ne fait aucun doute que les services de garde au Canada font maintenant partie des priorités des différents programmes politiques. Il faut se rappeler que ce dossier a néanmoins parcouru un long chemin avant d'acquiescer cette importance.

Les services de garde ont longtemps été sujet d'étude, de rapports. Souvenez-vous du Rapport Katie Cooke en 1986, du Comité spécial sur la garde des enfants en 1987 et finalement la Stratégie Nationale déposée en décembre 1987. Toutes ces démarches ont cependant un point en commun: elles reconnaissent le besoin des familles canadiennes pour des services de garde de haute qualité, accessibles financièrement et physiquement et l'urgence d'intervenir pour changer l'état de crise qui règne à ce niveau.

Dans le contexte électoral actuel, il serait bon de passer en revue les diverses positions des partis politiques fédéraux et les principales revendications liées à la garde des enfants.

Pour commencer, nous examinerons la position du NPD. C'est, sans contredit, le parti qui apporte des solutions qui rejoignent le plus les préoccupations des groupes provinciaux intéressés par le dossier comme Concertation Inter-Régionale des Garderies du Québec (CIRGO), le comité de la condition féminine de la CSN ou, au niveau national, l'Association Canadienne pour la Promotion des Services de Garde à l'Enfance.

Le NPD propose d'établir un véritable réseau de services de garde sans but lucratif, d'améliorer les conditions de travail du personnel par le financement direct des services de garde plutôt que par des mesures fiscales aux usagers. Il s'engage à respecter la juridiction provinciale dans ce domaine et est d'accord que la participation des parents aux conseils d'administration des services de garde est un gage de qualité. Il promet aussi d'élargir le réseau sans but

lucratif actuel afin de diversifier les services offerts pour enfin répondre aux besoins spéciaux tels la garde occasionnelle, saisonnière, sur horaire rotatif ou par quarts, la garde des enfants malades, handicapés, inuits, etc.

Les Libéraux nous assurent que le dossier des services de garde a été identifié comme une priorité lors de la rencontre des membres du parti en mars 88; il y a un million d'enfants au Canada qui n'ont pas accès à des services et les *Conservateurs n'ont pas apporté de réponses satisfaisantes à ce problème avec leur Stratégie Nationale.*

Le PLC prévoit développer des espaces par un Fonds spécial qui serait créé dès son accession au pouvoir. Il transformerait les déductions fiscales actuelles en crédits d'impôt pour les contribuables. On ne parle pas de financement direct aux services mais plutôt d'amélioration du financement par le biais du Régime d'Assistance Publique du Canada (RAPC).

De plus, le PLC songe à améliorer le congé de maternité en le rendant accessible à un ou l'autre parent et en l'allongeant à 26 semaines.

La première chose à faire, selon eux, serait de donner l'accessibilité aux familles à faible et moyen revenu car ce sont elles qui sont le plus pénalisées dans le présent système. Par exemple, les familles à faible revenu n'auraient rien à déboursier tandis que celles à moyen revenu ne paieraient pas plus de la moitié des frais de garde.

Le PLC verrait à établir des standards nationaux pour les services de garde afin d'assurer une qualité uniforme partout au Canada et éviter les différences que nous rencontrons actuellement. On veut empêcher de revivre la situation qui prévaut chez les personnes âgées présentement.

Les libéraux veulent aussi assurer des conditions de travail décentes aux travailleurs et travailleuses des services de garde, il est en effet illogique

qu'ils gagnent un salaire inférieur aux gardiens de zoo!

En général, le PLC s'engage à suivre les recommandations du Rapport Cooke sauf en ce qui concerne la création d'un réseau universel et gratuit.

Je termine avec les Conservateurs puisque c'est le seul parti dont nous connaissons le plus exactement les propositions avec le projet de loi C-144.

Le PC s'est engagé à créer 200.000 nouvelles places d'ici 1995, à rembourser 50% des frais de fonctionnement des services de garde (commerciaux ou sans but lucratif) et à financer 75% des frais d'immobilisation des services de garde sans but lucratif.

Un Fonds pour les projets spéciaux de \$100 millions a été accordé en avril 88 pour l'implantation de services innovateurs pour les familles.

De plus, les mesures fiscales pour les parents ont été changées afin de rembourser plus largement les frais de garde réels des familles.

Un budget de \$6,5 milliards sur 7 ans a été prévu pour réaliser les objectifs du nouveau programme qui vise à donner un véritable choix aux parents en matière de garde des enfants.

De nombreux groupes nationaux et provinciaux ont dénoncé le projet de loi fédéral, en premier lieu parce qu'il établit un plafond aux remboursements du fédéral aux provinces pour les frais encourus pour les services de garde. Le financement actuel par le RAPC n'impose pas ces limites. Ils considèrent aussi que les mesures fiscales aux parents (soit \$2,5 milliards) ne sont qu'un baume mais ne donneront pas plus d'accès aux services de garde.

Les 200.000 places annoncées ne combleront qu'environ 20 à 25% des besoins des familles canadiennes. Bien que \$4 milliards y soient injectés, les inquiétudes sont nombreuses quant au réalisme des estimations faites.

En conclusion, j'aimerais vous

résumer ce que devrait contenir une véritable politique en matière de services de garde à l'enfance et vous pourrez ainsi juger par vous-même de la qualité des différentes propositions des partis.

Il existe en fait huit grands thèmes à retenir:

▪ **UNIVERSALITÉ:** tous les enfants devraient avoir accès à des services de garde indépendamment du revenu ou du statut professionnel de leurs parents.

▪ **DIVERSITÉ:** les services offerts devraient répondre aux nombreux besoins différents des familles.

▪ **HAUTE QUALITÉ:** les services de garde devraient obligatoirement détenir un permis et se plier à des règlements provinciaux.

▪ **ACCESSIBILITÉ:** Le coût des services ne devraient pas constituer un obstacle pour qui que ce soit.

▪ **PARTICIPATION DES PARENTS:** afin d'assurer le respect de la qualité, les parents devraient avoir un rôle actif et majoritaire dans le processus décisionnel des services de garde.

▪ **STATUT JURIDIQUE:** les services de garde devraient être des organismes sans but lucratif.

▪ **CONDITIONS DE TRAVAIL:** les éducateurs(trices) devraient bénéficier de salaires et avantages sociaux proportionnels à leur formation et leur expérience.

▪ **CONGÉS PARENTAUX:** les congés de maternité devraient être améliorés et des congés parentaux pour responsabilités familiales devraient être instaurés.

Micheline Ferron

députée provinciale du Québec à l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

OUTILS

POUR MIEUX PARTICIPER AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Questions chocs 1988. Les femmes veulent plus que des promesses.

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF), gratuit.

Pour le commander: CCCSF, 2021, avenue Union, bureau 875, Montréal, Québec, H3A 2S9. Tél: (514) 283-3123.

Guide d'intervention. Action féministe. Numéro spécial pour les élections.

NAC - CCA. 2.50\$ l'unité.

Dépliants sur les priorités du CCA-NAC

Libre-échange, services de garde, violence faite aux femmes et libre-choix. Tous les dépliants sont gratuits.

Brochure sur le libre-échange et les femmes.

CCA-NAC. Gratuit. (Des résumés sont aussi disponibles en espagnol, grec, chinois, portugais et italien).

Pour commander les documents NAC-CCA, 344, rue Bloor Ouest, bureau 505, Toronto, Ontario, M5S 1W9. Tél: (416) 922-3246.

COMMENT ONT VOTÉ VOS DÉPUTÉ-E-S AU QUÉBEC...

L'amendement qui représentait essentiellement le point de vue du groupe Pro-vie a été celui qui, bien que défait par 118 voix contre 105, a reçu le plus de votes favorables.

Rappelons-nous que celui-ci stipulait que l'avortement devait être interdit sauf dans le cas où, selon l'avis de deux médecins indépendants et de bonne foi, **la continuation de la grossesse pouvait constituer un danger pour la vie de la femme enceinte.**

Ont voté en faveur de cet amendement:

Benoît BOUCHARD, PC, Roberval - Vincent DELLA NOCE, PC, Duvernay - Jean-Guy GUILBAULT, PC, Drummond - André HARVEY, PC, Chicoutimi - Fernand LADOUCEUR, PC, Labelle - Ricardo LOPEZ, PC, Châteauguay - Robert LAYTON, PC, Lachine - Charles-Eugène MARIN, PC, Gaspé - Barry MOORE, PC, Pontiac-Gatineau-Labelle - André PLOURDE, PC, Kamouraska-Rivière-du-Loup - Guy RICARD, PC, Laval - Guy ST-JULIEN, PC, Abitibi - Fernand JOURDENAIS, PC, Laprairie - Marcel TREMBLAY, PC, Québec-Est - Gaston ISABELLE, PLC, Hull-Aylmer - Gilles BERNIER, PC, Beauce - Gilbert CHARTRAND, PC, Verdun-St-Paul - Édouard DESROSIERS, PC, Hochelaga-Maisonneuve - Gabriel DESJARDINS, PC, Témiscamingue.

Ont voté contre:

Robert DE COTRET, PC, Berthier-Maskinongé-Lanaudière - Gerry WEINER, PC, Dollard - Jean CHAREST, PC, Sherbrooke - Lucien BOUCHARD, PC, Lac-Saint-Jean - Monique VÉZINA, PC, Rimouski-Témiscouata - Monique LANDRY, PC, Blainville-Deux-Montagnes - Pierre CADIEUX, PC, Vaudreuil - Pierre BLAIS, PC, Bellechasse - Pierre H. VINCENT, PC, Trois-Rivières - Lise BOURGAULT, PC, Argenteuil-Papineau - Gabriel FONTAINE, PC, Lévis - Suzanne DUPLESSIS, PC, Louis-Hébert - Michel CHAMPAGNE, PC, Champlain - François GERIN, PC, Mégantic-Compton-Stanstead - Darryl GRAY, PC, Bonaventure-Iles-de-la-Madeleine - Anne BLOUIN, PC, Montmorency-Orléans - Nic LEBLANC, PC, Longueuil - Andrée CHAMPAGNE, PC, St-Hyacinthe-Bagot - Warren ALLMAND, PLC, NDG-Lachine-Est - André OUELLET, PLC, Papineau - Raymond GARNEAU, PLC, Laval-des-Rapides - Louis PLAMONDON, PC, Richelieu - Jean LAPIERRE, PLC, Shefford - Jacques GUILBAULT, PLC, Saint-Jacques - Jean-Pierre BLACKBURN, PC, Jonquière - Maurice TREMBLAY, PC, Lotbinière - Carlo ROSSI, PLC, Bourassa - Jean-Claude MALEPART, PLC, Sainte-Marie - Marc FERLAND, PC, Portneuf - Alfonso M. GAGLIANO, PLC, St-Léonard-Anjou - Sheila FINESTONE, PLC, Mont-Royal - Lucie PÉPIN, PLC, Outremont - Monique TARDIF, PC, Charlesbourg - Richard GRISÉ, PC, Chambly - Carole JACQUES, PC, Montréal-Mercier - Marcel DANIS, PC, Verchères

Abstention:

Gabrielle BERTRAND, PC, Brome-Missisquoi

Absents:

Brian MULRONEY, PC, Manicouagan - Marcel MASSE, PC, Frontenac - Roch LASALLE, PC, Joliette - Claude MAILLY, PC, Gatineau - Jean-Guy HUDON, PC, Beauharnois-Salaberry - Charles HAMELIN, PC, Charlevoix - Jean-Luc JONCAS, PC, Matapédia-Matane - Claude LANTHIER, PC, LaSalle - Suzanne BLAIS-GRENIER, PC, Rosemont - André BISSONNETTE, PC, Saint-Jean - Michel COTE, PC, Langellier - Marcel PRUD'HOMME, PC, Saint-Denis - Thérèse KILLENS, PLC, St-Michel-Ahuntsic - David BERGER, PLC, Laurier - Alain TARDIF, PLC, Richmond-Wolfe - Michel GRAVEL, PC, Gamelin - Gilles GRONDIN, PLC, Saint-Maurice - Robert TOUPIN, IND, Terrebonne - Donald JOHNSTON, IND, Westmount -

Dans certains cas, l'absence d'un député ou d'une députée ne signifiait pas un refus de sa part de participer au vote. Quelques-uns pouvaient, par exemple, se trouver à l'étranger.

Le féminisme EN REVUE

1265, rue Berri
Bureau 820
Montréal
Québec H2L 4X4
(514) 844.7049

RÉALISATION

Production

Janou Gagnon
Monique Sauriol

Traitement de texte

Hélène Viau

Infographie

Claudette Rodrigue

ISSN 0228-8478

Dépôt légal Bibliothèque nationale
du Québec